Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Québec

Procès-verbal

113e séance du conseil d'administration
tenue le mercredi 27 novembre 2024, à 19 h 00
Au Pavillon de santé mentale de l'Hôpital de Saint-Jérôme
(290, rue de Montigny, Saint-Jérôme)
Auditorium

Présents	**Invités**
Mme Rola Helou, présidente Mme Julie Delaney, présidente-directrice générale M. Cédric Desbiens Mme Lyne Gaudreault M. François Lavoie Mme Élise Matthey-Jacques M. Jean-François Talbot Mme Carole Tavernier Mme Jocelyne Villeneuve Morin	Mme Manon Léonard, Directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique Mme Myriam Sabourin, Directrice des communications et des affaires corporatives3 Mme Véronique Lacroix, Directrice adjointe de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique **Absents** Dr Maxime Bérard M. Michel Couture, vice-président Mme Nadia Dahman

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* et le quorum étant constaté, Mme Rola Helou, déclare la séance ouverte à 19 h.

Résolution R0240 2024-11-27

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions du public
3. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2024
4. Affaires découlants du procès-verbal du 3 octobre 2024
5. Rapport de la présidente-directrice générale
6. Rapport des comités du conseil d'administration
7. Affaires cliniques et administratives
   - 7.1 1er rapport trimestriel de gestion des risques 2024-2025
   - 7.2 État de situation – Démarche d'alignement stratégique 2024-2026
   - 7.3. Règles d'utilisation des ressources (RUR) des services d'endoscopie

PROJET NON ADOPTÉ

7.4. Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

8. Affaires financières, matérielles et immobilières

8.1 Transaction immobilière – Acquisition d'un terrain à Prévost pour la maison des aînés (MDA) – accès à la rue

8.2 Entente d'hébergement de 29 places régulières en ressource intermédiaire (RI)

9. Comité des usagers – parole aux usagers

10. Fondations

11. Correspondances

12. Sujets divers

13. Huis clos

13.1. Rapport annuel en gestion intégrée des risques organisationnels 2023-2024

13.2. Contrat sage-femme

13.3. Encadrement supérieur

13.3.1. Nomination d'un cadre supérieur - Direction adjointe - continuum santé physique jeunesse

14. Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Toute personne désirant poser une question aux membres du conseil d'administration a été invitée à transmettre sa question par le biais du formulaire disponible sur le site Internet Santé Laurentides, et ce, au plus tard 15 h aujourd'hui.

Aucune question n'a été soumise pour la présente séance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Résolution R0241 2024-11-27

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024, tel que déposé.

4. AFFAIRES DÉCOULANTS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Aucun suivi et aucun tableau déposé.

PROJET NON ADOPTÉ

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Delaney fait mention que c'est la dernière rencontre du conseil d'administration sous sa mouture actuelle avant l'intégration à Santé Québec le 1er décembre prochain. Elle a notamment assisté, le 15 novembre dernier, à une présentation faite par Martin Beaumont, PDG du CHU de Québec, concernant l'implantation du nouveau conseil d'administration d'établissement (CAE) qui sera à venir en 2025.

Elle informe également que le processus de nomination du PDGA du CISSS des Laurentides suit son cours.

Transition vers Santé Québec déjà bien amorcée :

- 31 octobre 2024 : Comité de direction spécial finances pour la fin d'année financière 30 novembre 2024.
- 20 novembre 2024 : Salle de pilotage Santé Québec et suivi des dossiers prioritaires
- 22 novembre 2024 : Bilan des actions obligatoires pour le 1er décembre.
- 26 novembre 2024 : Rencontre indicateurs

Grands dossiers en cours :

- Cahier des charges des PDG pour l'intégration à Santé Québec – Le comité de direction du CISSSLAU est très impliqué

Autres rencontres que la PDG a assisté depuis le dernier CA :

- 8 novembre : Rencontre avec la ministre Sonia Bélanger
- 12 novembre : Rencontre du conseil des préfets
- 13 novembre : Tournée de la PDG – Installation de Saint-Jérôme, Mirabel et Blainville
- 14 novembre : Conférence de la commissaire à la santé et au bien-être « Bien vieillir chez soi : une transformation qui s'impose »
- 15 novembre : Rencontre des membres de la TRARA pour leur 25e anniversaire

6. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun comité relevant du conseil n'avait de suivi à déposer.

7. AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

7.1 1er rapport trimestriel de gestion des risques 2024-2025

Présenter le 1er rapport trimestriel de gestion des risques 2024-2025.

Faits saillants

PROJET NON ADOPTÉ

Événements indésirables

Le nombre d'événements indésirables déclarés dans le premier trimestre dépasse celui des années antérieures.

En courte durée, on recense une diminution de 9% de la moyenne cumulative de déclaration par 10 000 jours présence par rapport aux trois premiers trimestres de l'année 2023-2024. Cela fera l'objet d'une attention particulière au cours des prochains trimestres.

Les chutes (38.82%), les erreurs de médication (24,05%) et les types autres (13.17%) sont les trois (3) types d'accident les plus déclarés au premier trimestre. 75% des événements déclarés sont des accidents.

L'augmentation du nombre d'événements sentinelles retenus depuis le 1er avril 2024 s'explique en partie par le plus grand volume de déclarations et par la rétention de plusieurs événements dont la gravité est moindre que G, H et I; Pour plus de la moitié des événements retenus, la gravité identifiée n'était pas associée à une conséquence permanente. D'ailleurs, 3 (trois) de ces événements se qualifient d'incidents pour lesquels aucun usager n'a été touché.

41% des événements retenus sentinelles concernent des événements de type tentative de suicide / suicide.
Neuf (9) actions recommandées émises depuis le 1er avril 2024 visent la pratique organisationnelle requise Prévention du suicide, huit (8) visent celle de la Prévention des chutes, tandis que sept (7) visent le Cheminement de l'usager.

7.2 État de situation – Démarche d'alignement stratégique 2024-2026

Le CISSS doit atteindre les objectifs de résultats, fixés par le MSSS au réseau de la santé et des services sociaux, principalement en lien avec le plan stratégique. Pour rencontrer ces objectifs, le CISSS doit tenir compte des services de santé et des services sociaux offerts par les partenaires sur son territoire, le cas échéant. Naturellement, le CISSSLAU devra tenir compte du passage à Santé Québec au 1er décembre 2024 et ajuster son plan d'alignement stratégique 2025-2027 en cohérence avec l'évolution des priorités et objectifs nationaux.

Afin de répondre aux exigences ministérielles, notamment en matière de planification stratégique, l'organisation doit mettre en place les structures responsables d'assumer les engagements contenus dans celle-ci.

En ce sens, l'alignement stratégique 2024-2026 s'est actualisée en septembre 2024 suite à une grande démarche collaborative au sein des directions.

7.3 Règles d'utilisation des ressources (RUR) des services d'endoscopie

Le MSSS a demandé aux directeurs des services professionnels des établissements de santé et de services sociaux d'établir, de manière prioritaire, des règles d'utilisation des ressources (RUR) pour les blocs opératoires, les services d'endoscopie et les urgences. De plus, la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSSS) vient enchâsser cette responsabilité aux articles 197 à 199. Ces RUR permettent d'optimiser l'utilisation des ressources du CISSSLAU, de manière à améliorer l'accessibilité populationnelle.

PROJET NON ADOPTÉ

Résolution R0242 2024-11-27

ATTENDU QUE les Règles d'utilisation des services d'endoscopie du CISSS des Laurentides permettront l'utilisation efficace, efficiente et optimale des ressources du CISSSLAU par les médecins afin de répondre aux besoins populationnels et augmenter l'accessibilité aux soins et services offerts par le CISSSLAU;

ATTENDU QUE la LGSSSS prévoit que le directeur médical et des services professionnels doit produire des règles d'utilisation des ressources (articles 197 à 199);

ATTENDU QUE toutes les instances concernées ont été consultées et ont donné leur appui aux présentes règles d'utilisation des ressources;

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu :

D'adopter les Règles d'utilisation des ressources des services d'endoscopie du CISSS des Laurentides – REG 2024 DSP 082.

7.4 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Les Prix d'excellence mettent en lumière l'engagement et la collaboration exceptionnels des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire. Ils visent à souligner les initiatives mises en place sur le terrain au profit des usagers, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue.

Pour l'édition 2025, le CISSS des Laurentides présentera les candidatures suivantes :

Pour la catégorie réservée aux établissements de santé et de services sociaux :

- Soutien expert à l'amélioration des soins et des services : *Rapport accueil et intégration.*
- Accessibilité et intégration des soins et des services : *Service de Sage-Femme en milieu autochtone.*
- Valorisation et mobilisation des ressources : *SCOTI.*

Pour la catégorie réservée aux organismes communautaires :

- Prévention, promotion et protection de la santé du bien-être : *Programme PAPILLON à la maternelle.*

Pour la catégorie ouverte aux organismes communautaires et aux établissements :

- Partenariat : Campagne Respire

Pour la catégorie réservée au secteur municipal (catégorie éphémère) :

- Initiatives du secteur municipal pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : *Saint-Colomban à hauteur d'enfant*

Les projets retenus régionalement seront déposés officiellement auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'évaluation des candidatures se poursuivra jusqu'en mars 2025. Les lauréats seront connus à la fin du printemps 2025.

Bonne chance aux candidats!

PROJET NON ADOPTÉ

Résolution R0243 2024-11-27

ATTENDU QUE les Prix d'excellence mettent en lumière la collaboration et l'engagement exceptionnels des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire;
ATTENDU QUE les Prix d'excellence représentent une occasion unique de faire rayonner le travail remarquable de nos équipes;
Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu que le CISSS des Laurentides présente les candidatures mentionnées ci-dessus aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux pour l'édition 2025.

8. AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

8.1 Transaction immobilière – Acquisition d'un terrain à Prévost pour la maison des aînés (MDA) – accès à la rue

Le 24 février 2021, le CISSS des Laurentides a acquis le lot 4 866 020 à Prévost en prévision de la construction de la Maison des aînés (MDA) de Prévost. Ce lot acquis n'est pas directement adjacent à une rue municipale.

Préalablement à l'acquisition, une entente tripartite entre la Ville de Prévost, le Centre de service scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) et le CISSS a été convenu et signée le 28 août 2020 concernant le déplacement d'un parc présent sur notre futur lot, vers le terrain voisin de l'École des Falaises.

Un avenant à cette entente a été émis et signé de façon tripartite le 15 avril 2021. Dans cette avenant, il est indiqué que la Ville de Prévost cédera éventuellement le lot représentant le prolongement de la rue Chopin, à titre gratuit, au CISSS de Laurentides. Cette cession verra à ce que le lot de la MDA de Prévost soit directement adjacent à la rue municipale une fois les lots unifiés.

Étapes franchies

- 8 janvier 2024 – Rencontre entre la Ville de Prévost, la SQI et le CISSS afin de débuter le processus de cession de terrain. Il est mentionné que l'unification des lots sera également effectuée dans le cadre de ce dossier;
- 16 janvier 2024 – Considérant qu'aucune contamination n'était présente sur le site et que les travaux d'aménagement (nivellement et trottoir) ont déjà été complétés pour cette parcelle de rue à même le projet de la MDA, Carole Arbour du MSSS est d'avis que nous devrions procéder directement à l'acte de vente plutôt que de faire une promesse d'achat et ainsi aucune vérification diligente ne sera faite. De plus, aucune autorisation du Conseil du Trésor (CT) n'est nécessaire, simplement une autorisation ministérielle sur la base du projet d'acte. La municipalité et le CISSS sont favorables à cette proposition;
- 23 janvier 2024 – La SQI confirme la prise en charge du projet de cession de terrain. Celle-ci mandatera un arpenteur géomètre pour procéder au lotissement de la parcelle de la rue Chopin, ainsi qu'un notaire pour la rédaction d'un projet d'acte de vente;
- Juin 2024 – La PDG du CISSS des Laurentides signe le document « approbation du propriétaire » afin d'autoriser Murray Vannasse arpenteurs-géomètres à procéder au remplacement cadastral (regroupement des lots);
- Juin 2024 – La firme Murray Vannasse arpenteurs-géomètres transmet le dossier de remplacement cadastral au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin d'officialiser le lot unifié projeté;
- Juillet à octobre 2024 – Rédaction, émission de commentaires et finalisation de l'acte de vente;

PROJET NON ADOPTÉ

- 24 octobre 2024 – Réception de l'acte de vente en version finale.

Étapes à venir

- Obtention d'une résolution du Conseil d'administration pour la signature de l'acte de vente;
- Obtention de l'autorisation ministérielle ;
- Signature de l'acte de vente ;
- Unification des lots.

Résolution R0244 2024-11-27

ATTENDU QUE le lot principal acquis pour la Maison des ainés de Prévost n'est pas directement adjacent à une rue municipale;

ATTENDU QUE la Ville de Prévost cède gratuitement le lot au CISSS des Laurentides afin de régulariser la situation;

ATTENDU QUE le vendeur et l'acheteur déclarent la valeur de la contrepartie à UN dollars (1$), valeur constituant la base d'imposition pour les taxes ainsi que du droit de mutation;

ATTENDU QUE les taxes à acquitter par le CISSS représentent respectivement CINQ cents (0,05$) pour la TPS et DIX cents (0,10$) pour la TVQ;

ATTENDU QUE le montant du droit de mutation à acquitter par le CISSS représentent UN cent (0,01$);

ATTENDU QU'aucune autorisation du Conseil du Trésor n'est requise;

ATTENDU QUE l'immeuble deviendra partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux;

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu :

Sous réserve de l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux;

D'ENTÉRINER l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Prévost, représenté par Paul Germain, maire, et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, concernant le lot connu et désigné comme étant le 6 629 133 à Prévost;

D'AUTORISER la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, madame Julie Delaney, à signer pour et au nom de ce dernier l'acte notarié, à y apporter toute modification pertinente, ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

8.2 Entente d'hébergement de 29 places régulières en ressource intermédiaire (RI)

Cette nouvelle entente est pour un besoin de 29 places régulières selon l'article 42.2 Règlement sur certains contrats de service de la Loi sur les contrats des organismes publics, pour la poursuite des services de santé ou des services sociaux dispensés actuellement par ce prestataire à des personnes vulnérables de façon à les maintenir ou à les intégrer dans leur milieu de vie. Il est à noter que des délais de signature de l'entente ont été engendrés en lien avec une préoccupation quant à des enjeux de qualité, réglés depuis, pour lesquels un avis au contentieux avait été sollicité afin de déterminer si le processus de signature pouvait aller de l'avant dans ce contexte. Une fois cet aspect résolu, la négociation avec le promoteur pour déterminer le terme de l'entente (10 ans + 5) a occasionné un délai supplémentaire.

PROJET NON ADOPTÉ

Résolution R0245 2024-11-27

ATTENDU QUE le CISSS des Laurentides dispose du budget en lien avec ces achats de place ;

ATTENDU QUE la politique relative à la délégation de signatures des contrats et autres documents financiers qui prévoit que le conseil d'administration doit autoriser la présidente-directrice générale à signer tout acte, document ou écrit, dont l'engagement financier, est supérieur à 10 M$;

ATTENDU QUE la durée de cette entente est de dix (10) ans ferme avec une clause de renouvellement possible pour un terme de CINQ (5) années ;

ATTENDU QUE la valeur contractuelle de cette entente est établie à 22 228 500,00 $ incluant la période de CINQ (5) ans de renouvellement ; **Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu :**

- D'octroyer le contrat de gré à gré à BeskCorp inc.

- D'autoriser la présidente-directrice générale à signer tout document en lien avec ce contrat et les documents en découlant.

9. COMITÉ DES USAGERS – PAROLE AUX USAGERS

Mme Tavernier qui est membre désignée du conseil d'administration représentant le comité des usagers du centre intégré (CUCI) des Laurentides tient à remercier officiellement Mme Caroline Chantal au nom des usagers et de leur famille. Les familles et les employés ont souligné la contribution exceptionnelle de Mme Chantal pour son travail immense en cumulant la direction des programmes en déficience et réadaptation physique (DPDRP), tout en occupant son poste à la Direction du programme jeunesse. Son leadership a permis des changements organisationnels et de mobiliser les équipes et d'améliorer la qualité des services pour les clientèles jeunesse et DI-TSA-DP (0-18 ans).

Mme Tavernier tient à souligner le nouveau modèle de cogestion SAPA-Hébergement / DPDRP à la MDAA de Blainville. Cet établissement présente un défi unique, car 4 clientèles qui ont des besoins spécifiques cohabitent dans la même installation. Mention spéciale pour l'excellence de cette collaboration qui contribue à une gestion efficace et de qualité qui est grandement apprécié par les usagers et leur famille.

Le CUCI a organisé le 21 octobre dernier une journée sur la Santé mentale qui a rassemblés les 33 comités d'usagers et de résidents de la région. Elle tenait à remercier M. Louis Rousseau pour son rôle clé lors cette journée, ce nouveau partenariat marque le début d'une nouvelle collaboration avec les comités des usagers en santé mentale dans les Laurentides.

10. FONDATIONS

Mme Nadia Dahman étant absente, aucun suivi de fondation à l'ordre du jour de la présente rencontre.

11. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est ajoutée à l'ordre du jour de la présente rencontre.

PROJET NON ADOPTÉ

12. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers n'est ajouté à l'ordre du jour de la présente rencontre.

13. HUIS CLOS

13.1. Rapport annuel en gestion intégrée des risques organisationnels 2023-2024

En janvier 2024, l'exercice d'alignement stratégique amorcé auprès des directions a permis un recensement partiel des risques identifiés par les gestionnaires.

En février 2024, suivant l'approbation d'un plan de déploiement adopté au comité de direction, des ateliers d'identification de risques ont été lancés pour identifier les risques de chaque direction. Les portefeuilles de risques de trois (3) directions ont été finalisés;

- SAPA-SAD
- SAPA-Hébergements
- DPDRP

La mise en place d'activités complémentaires au processus d'analyse de risques a également contribué à favoriser l'implantation et la pérennisation d'une gestion intégrée des risques au sein de l'établissement :

Visite du chantier Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté (CRJDA) Ste-Thérèse ; en collaboration avec le service prévention mieux-être, partage de réflexions sur la sécurité des usagers et de la main d'oeuvre en fonction des lieux et des besoins de la clientèle et des employés qui exerceront dans ces espaces;

- Visite des maisons des aînés et maisons alternatives ; rapport d'observation des risques associés à la sécurité des usagers en amont à l'ouverture;
- Partage de l'expertise de la gestion des risques via le processus de révision des documents d'encadrement de divers secteurs (8), notamment ceux de dossiers transversaux tels que ; transfert d'information au point de transition, politique sur les mesures d'urgence médicale : code bleu — code rose — code néonatal...;
- Participation aux échanges dans les priorisations de projets (portefeuille de projets organisationnels);
- Contribution d'un représentant de l'équipe de la gestion intégrée des risques organisationnels (GIRO) dans les divers comités stratégiques et projets transversaux.

Dans la volonté de déployer une pratique autonome de gestion des risques à tous les niveaux et d'en optimiser le suivi, nous prévoyons;

- Poursuivre la révision du cadre de référence en gestion intégrée des risques;
- Compléter l'accompagnement des directions dans l'identification de leurs risques (portefeuille de direction);

PROJET NON ADOPTÉ

- Accompagner et soutenir les directions dans la révision de leur portefeuille de risques;
- Déployer auprès des directions les outils et la méthodologie utilisée en gestion intégrée des risques organisationnels;
- Effectuer annuellement le recensement de l'ensemble des risques organisationnels en incluant les données pertinentes au rapport annuel de gestion intégrée des risques organisationnels;
- Mettre en place un portefeuille de risques organisationnels;
- En collaboration avec le service du bureau de l'évaluation de la performance, rendre disponible un tableau de bord GIRO au comité de direction.

13.2 Renouvellement et modification de contrats sage-femme

Les membres échangent sur la recommandation du conseil des sages-femmes et adoptent la résolution

R0246 2024-11-27 en annexe.

13.3 Encadrement supérieur

13.3.1 Nomination Directrice adjointe - continuum santé physique jeunesse

L'affichage du poste a eu lieu du 9 au 22 septembre 2024.

- En réponse à cet affichage, huit (8) candidatures ont été déposées.
- Au terme de l'affichage, trois (3) candidatures ont été retenues pour des entrevues qui ont eu lieu le 7 novembre 2024.
- Le comité de sélection, composé de Mme Julie Delaney, M. Antoine Trahan, Mme Caroline Chantal, M. Patrick Brassard.

Le comité a retenu la candidature de Mme Nathalie Drouin à titre de Directrice adjointe - continuum santé physique jeunesse.

Résolution R0247 2024-11-27

ATTENDU QUE l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (S-4.2) prévoit qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QU'au terme des processus d'affichage, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Nathalie Drouin à titre de *Directrice adjointe - continuum santé physique jeunesse;*

ATTENDU QUE Mme Nathalie Drouin répond aux exigences du poste;

ATTENDU QUE le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.5.1) a été modifié par l'arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018, l'article 29.0.9 prévoit qu'à compter du 1er avril 2018 les cadres supérieurs reçoivent une allocation de disponibilité de 3,5 % pour le directeur et le directeur-adjoint;

ATTENDU QUE le poste affiché peut se prévaloir de l'allocation de disponibilité de 3,5 %;

ATTENDU QUE la présidente-directrice générale recommande la nomination de Mme Nathalie Drouin à titre de *Directrice adjointe - continuum santé physique jeunesse;*

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu d'accepter la nomination de Mme Nathalie Drouin à titre de *Directrice adjointe - continuum santé physique jeunesse* avec allocation de

PROJET NON ADOPTÉ

disponibilité de 3,5 % et de mandater la présidente-directrice générale pour actualiser la décision.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution R0248 2024-11-27

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, **il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu**, de lever la séance à 20h38.

La présidente,	La secrétaire et présidente-directrice générale
_____	_____
Rola Helou	Julie Delaney

PROJET NON ADOPTÉ